



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 36 Subvention aux associations

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif local. Dès lors, elle

s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et /ou de la mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subventions s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur de la vie associative fondée notamment sur l'identification d'un intérêt local, sur le respect des règles de démocratie associative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération du 18 décembre 2023 et du 24 juin 2024 le conseil municipal a voté l'attribution de subventions 2024 aux associations.

Le tableau ci-dessous liste de nouvelles demandes de subventions présentées par les associations en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ainsi que les demandes de subventions d'équipement et propose les montants à attribuer :

Subvention pour une action spécifique

Liste des structures bénéficiant d'une subvention au chapitre 65	Subvention 2023	Subvention sollicitée	Subvention 2024
Association Rallye des Familles	500 €	500 €	500 €
Association P.N.E.U.S	5 000 €	15 000 €	5 000 €

Subvention d'équipement

Liste des structures bénéficiant d'une subvention au chapitre 204	Objet de la demande	Montant sollicité	Montant attribué
Le Mouv du Hameau	Matériels d'investissement pour les actions festives	2 107,83 €	1 540 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1 Décider l'attribution d'une subvention pour une action spécifique à l'association Rallye des Familles pour un montant de 500 € ;

2 Décider l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pneus pour un montant de 5 000 € ;

3. Décider l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Le Mouv 'du Hameau pour un montant de 1 540 € ;

suite du délibéré page suivante

4. Décider que le règlement des subventions sera effectué au moyen des crédits au budget 2024 au chapitre 65 pour le fonctionnement et au chapitre 204 pour l'investissement ;

5. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU